

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CAPET et CAER
réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement
technique.**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option design
Session 2013

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury**

2013

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves du concours 2013	3
Composition du jury 2013	6
Résultats de la session 2013 du concours	7
Présentation générale	8

Épreuve d'admissibilité 2013

Lecture du dossier de RAEP : rapport du jury	10
--	----

Épreuve d'admission 2013

Entretien avec le jury : rapport du jury	13
--	----

Descriptif des épreuves du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.

Épreuve d'admissibilité

Épreuve d'admission

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de Raep et fixe la liste des candidats déclarés aptes qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. **Le dossier n'est pas noté.**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes** développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes

pédagogiques appropriées. Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Informations réglementaires concernant la mise en forme de ce dossier :

Chacune des parties devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et **être ainsi présentée :**

dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (**10 minutes maximum**) suivi d'un échange avec le jury (**vingt minutes maximum**). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : **30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).**

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, **le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire très attentivement les conditions d'inscription au concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique. Les textes réglementaires explicitant les conditions générales et spécifiques se trouvent sur le site **education.gouv.fr**.

En cas de doute il est préférable de demander une vérification des états de service par les Divisions des examens et concours du rectorat dont dépend le candidat.

Par ailleurs, à la date d'édition de ce rapport nous ignorons si la session 2014 du CAPET réservé Arts appliqués ouvrira l'option Métiers d'art.

Aussi je rappelle aux futurs candidats que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...), dans la perspective de maîtriser à la fois une démarche de projet, conduite conjointement avec les domaines artistique et général pour aboutir à une réalisation. Ces candidats envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie technologique dans le cadre du domaine professionnel en diplôme des métiers d'art (DMA à Bac+2).

Il va de soi que l'expérience professionnelle et les compétences adéquates, selon le domaine de métiers d'art, devront figurer dans le dossier de RAEP.

L'attention des candidats pour la session 2014 doit porter sur les nouveaux textes concernant la nouvelle formation des enseignants :

Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation **B.O n° 30 du 25 juillet 2013** (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

COMPOSITION DU JURY option Design

(Arrêté du 10 Mars 2013)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Muriel JANVIER Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Claire CHABOT	Professeure certifiée C.N Académie de NANTES
M. Thierry DELOR	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie de BORDEAUX
M. Serge FARNER	Professeur certifié C.N Académie de LIMOGES
Mme Mireille FONTY	Professeure agrégée H.CL Académie de BORDEAUX
M. Marin FORCE	Professeur certifié C.N Académie d'ORLÉANS - TOURS
Mme Fabienne GILLOT	Professeure certifiée C.N Académie de VERSAILLES
M. Matthieu LAMBERT	Professeur Agrégé C.N Académie de PARIS
Mme Anne-Cécile LÉON	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Yannick RIFFAULT	Professeure certifiée C.N Académie de DIJON
Mme Bernadette ROBERJOT	Professeure Bi-Admissible Académie de CRÉTEIL
Mme. Stéphanie ROULOT	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Emmanuelle TUAL	Professeure Agrégée C.N Académie de PARIS

RÉSULTATS DE LA SESSION 2013 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET Réservé option Design : **20**

Nombre de postes offerts au concours du CAER Réservé option Design : **5**

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPET Réservé option Design : **44**

Nombre de candidats au concours du CAER Réservé option Design **23**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET Réservé option Design : **32**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAER Réservé option Design : **11**

- **Admission.** (Quatre candidats étaient absents : 3 publics – 1 privé)

Nombre de candidats admis au concours du CAPET Réservé option Design : **20**

Nombre de candidats admis au concours du CAER Réservé option Design : **5**

Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admission :

Sont concernés 28 candidats pour le CAPET option Design, les notes vont de :

➤ **07,00 à 18,50**

Sont concernés 10 candidats pour le CAER option Design, les notes vont de :

➤ **08 à 13,50**

Pour le CAPET

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **11,31**

La moyenne sur 20 des candidats admis est de : **14,43**

Pour le CAER

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **09,95**

La moyenne sur 20 des candidats admis à l'épreuve d'admission est de : **13,30**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce concours réservé dont c'était la première session est prévu sur quatre années (dont celle-ci). Pour cette session 2013 du CAPET réservé, seule l'option design était ouverte.

La lecture des dossiers de RAEP par le jury a démontré que certains candidats enseignaient dans les domaines professionnels des spécialités Métiers d'art. Ces dossiers n'ont pas pu être retenus au moment de l'admissibilité dans la mesure où les postes offerts concernaient l'option design.

L'effectif inscrit à cette session 2013 est de 67 contractuels enseignement .44 pour l'enseignement public et 23 pour l'enseignement privé.

Les inscriptions pour 18 académies représentent (public/privé):

Amiens : 2 inscrits – **Aix-Marseille** : 2 inscrits – **Besançon** : 1 inscrit – **Bordeaux** : 5 inscrits – **Clermont-Ferrand** : 5 inscrits – **Créteil** : 7 inscrits – **Dijon** : 1 inscrit – **Grenoble** : 1 inscrit – **Lille** : 4 inscrits – **Montpellier** : 2 inscrits – **Nantes** : 3 inscrits – **Nice** : 1 inscrit – **Paris** : 14 inscrits – **Reims** : 7 inscrits – **Rennes** : 6 inscrits – **Strasbourg** : 2 inscrits – **Toulouse** : 2 inscrits – **Versailles** : 2 inscrits

Le taux de représentation féminine et masculine inscrits :

- option Design CAPET : 24 femmes et 20 hommes
- option Design CAER : 19 femmes et 4 hommes

Candidats retenus pour l'épreuve d'admission :

- CAPET = 16 femmes - CAER = 9 femmes
- CAPET = 16 hommes – CAER = 2 hommes

Les jurys ont lu et étudié avec une très grande rigueur les dossiers de RAEP, en observant scrupuleusement les critères énoncés dans la réglementation de l'épreuve. Il faut rappeler aux candidats que ce dossier n'est pas noté mais doit répondre à ces critères pour être retenu, y compris les consignes qui imposent le cadre réglementaire de présentation (nombre de pages – polices de caractère - corps de lettre – annexe etc...).

Je ne saurais que trop inciter les futurs candidats à lire attentivement la description des épreuves de ce concours.

Épreuve d'admissibilité :

De manière générale et concernant cette épreuve d'admissibilité, différentes observations positives et négatives se dégagent de ces lectures.

Concernant les points positifs :

On observe très nettement que les lauréats se sont préparés avec sérieux profitant de l'opportunité de ce concours pour prendre une réelle distance critique avec leurs pratiques notamment quotidiennes en s'interrogeant sur leur manière de concevoir leurs séquences de cours, d'exercer leurs responsabilités dans la classe mais aussi au-delà. Sans se desservir n'y user de prétention ou surenchère, ils ont fait preuve de leur capacité à analyser leurs compétences professionnelles au sein du système et mettre en synergie leurs expériences acquises au service d'une démarche de pédagogue inscrite dans un réel projet professionnel. Issus, pour certains de différents cursus artistiques et voies de formations ils ont su extraire de leur parcours les compétences indispensables pour transmettre des contenus qui fassent sens, à différents publics, dans le cadre de séquences pédagogiques où les dispositifs sont pensés avec intelligence y compris quand ils adoptent volontairement une dimension ludique.

Ce sont ces mêmes candidats qui d'ailleurs connaissaient les textes officiels et notamment les dix compétences à acquérir pour enseigner (Bulletin officiel BOEN n° 29 du 22 juillet 2010).

Quant à la forme rédactionnelle du dossier, c'est souvent ce point qui différencie très nettement les candidats. Absence de faute d'orthographe, bonne syntaxe, propos clairement explicités ont permis aux jurys de mieux cerner et comprendre les démarches intentionnelles proposées et surtout le sens donné aux actions décrites.

Il est semble-t-il indispensable de rappeler qu'une orthographe non maîtrisée, un langage relâché, une absence de vocabulaire ou langage spécifique professionnel sont réhivitoires pour prétendre à un concours d'enseignement.

Concernant les points négatifs :

En premier lieu le non-respect du cadre officiel précisé pour la constitution du dossier.

Une absence d'orthographe, un vocabulaire très basique, une cruelle absence de contenu qui fasse sens. Peu ou pas d'information concernant les expériences et compétences personnelles transférées dans l'acte d'enseigner, qui donc ne permet pas d'apprécier leur plus-value.

Le dossier prend alors la forme d'un catalogue d'activités proposées aux élèves sans discernement ni analyse de la part de l'enseignant. Un quantitatif au travers duquel il est impossible de distinguer la moindre construction d'une séquence pédagogique ni le sens donné à l'action. Dans ce cas la spécificité de formation n'est pas énoncée (BAC STD2A – domaine de BTS - spécialité de DMA pour son domaine artistique), pas plus que le niveau de classe, qu'une séquence inscrite dans un suivi logique de formation, pas d'objectif clairement énoncé, une absence totale de transversalité, souvent liée, hélas aussi car trop souvent relevées, à une méconnaissance voire ignorance du programme de BAC STD2A en termes de contenus et objectifs de formation.

Certains candidats méconnaissent les programmes et référentiels des formations et semblent ignorer totalement leur fonction. Les propositions sont indigentes loin de toute démarche créative propre aux domaines du design.

Un autre profil de dossier a particulièrement marqué négativement les membres de jury, exemple des contractuels qui, recrutés pour des compétences spécifiques dans des domaines pointus du design, ont dû penser que ce concours n'était pour eux qu'une formalité. Grossière erreur, la moindre conscience quand on aspire à enseigner est de s'intéresser à tous les élèves et étudiants ainsi qu'à tous les niveaux des formations : leurs programmes et référentiels depuis le BAC STD2A jusqu'au diplôme supérieur en passant par les BTS et DMA.

Dans ces cas les jurys ont eu à lire des dossiers aux contenus particulièrement prétentieux, catalogue de réalisations en design, sans aucune analyse ni recul au regard de pratiques routinières mises en œuvre de la part des auteurs.

Il est déplorable de constater dans ces cas la grande méconnaissance et le peu d'intérêt vis-à-vis du système éducatif, jusqu'à ignorer d'où viennent les élèves avant d'entrer dans un niveau de formation, ce qu'ils ont fait et appris à maîtriser de par leur cursus de formation.

Ces mêmes candidats ignoraient d'ailleurs la rénovation de la voie technologique et les contenus du Baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués.

Ce profil de candidat s'est révélé à l'oral incapable de présenter une séquence pédagogique construite, inscrite dans une logique de progression en lien avec les objectifs de formation.

Le propos restait alors au niveau d'une simple description du contenu du dossier.

Épreuve d'admission :

Les deux parties de cet oral d'admission sont notées à part égale.

Avant leur face à face d'une heure avec le jury, les candidats disposent de trente minutes pour, à partir d'un sujet présenté sous la forme d'une question par le jury, préparer leurs éléments de réponse.

Phase 1 :

La première partie de l'échange oral est ancrée dans le dossier de Raep le candidat en fait une présentation de dix minutes avant d'échanger avec le jury pendant une vingtaine de minutes. C'est le moment qui permet au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier, d'explicitier certains points à la demande du jury.

C'est aussi le moment privilégié pour le candidat, d'exprimer le caractère de son travail et d'explicitier l'interaction entre les compétences qu'il a acquises au travers de son expérience professionnelle et sa mise en œuvre pédagogique.

Les bons candidats ont su adopter des postures à la fois réactives et sensibles, mettant en exergue leur personnalité permettant ainsi un échange professionnel fécond et dynamique avec le jury.

Critères d'évaluation de la première partie :

- Explicitation et mise en perspective du parcours professionnel.
- Connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier.
- Aptitude au dialogue, sens de l'écoute.

Phase 2 :

Dans la deuxième partie de l'épreuve de 30 minutes le candidat dans un exposé construit doit faire preuve de sa capacité à s'approprier le sujet proposé et d'apporter ses éléments de réponse.

Cette deuxième partie a révélé d'agréables surprises y compris, pour des candidats dont les dossiers soulevaient des interrogations ; le candidat était-il bien l'auteur des contenus du dossier ? La manière dont ces derniers alors ont su apporter des réponses construites, argumenter et contre argumenter , a permis au jury d'apprécier la posture de candidats ouverts, réceptifs, faisant preuve d'aptitude au dialogue attestant de connaissances et de compétences à gérer des approches et dispositifs pédagogiques diversifiés renforcée par une bonne connaissance des programmes et contenus des formations au niveau Bac comme Post-Bac.

Cette deuxième partie d'épreuve est aussi l'espace-temps qui permet au jury de distinguer les bons voire très bons candidats, ceux qui notamment au travers de leurs pratiques et différents postes occupés ont affuté leur curiosité et fait preuve d'une bonne connaissance du système éducatif : l'enseignant dans sa classe certes, mais aussi ses devoirs, son rôle et responsabilités dans et hors établissement.

Certains candidats ont fait part, dans le cadre de leur pratique, de leurs intérêts pour la mise en œuvre de contenus et objectifs transversaux, ainsi que de l'indispensable besoin de construire des partenariats riches d'apports extérieurs (domaines culturels – entreprises - associations etc...).

À l'inverse le jury a regretté de constater l'indigence de quelques candidats pour lesquels les fondements même du métier d'enseignant et les raisons de se retrouver dans une classe avec des élèves sont ignorés. À ces candidats je précise que le métier de professeur ne consiste pas à occuper les élèves.

Critères d'évaluation de la deuxième partie :

- Compréhension, exploration et approfondissement du sujet proposé.
- Aptitude à mettre en évidence les compétences pédagogiques, didactiques, disciplinaires, évaluatives... au service de la réussite de tous les élèves.
- Clarté et structuration de l'exposé au regard d'un objectif pédagogique clairement annoncé.
- Précision du vocabulaire spécifique.
- Qualité de la réflexion, recul critique.

POUR CONCLURE

Ce nouveau concours prévu sur quatre années a pour but d'évaluer la projection professionnelle d'enseignants contractuels dans la perspective d'une titularisation. Ce concours n'est pas une formalité, il doit se préparer avec un travail sérieux, comme tout concours d'ailleurs. J'incite les futurs candidats à se distancer de leur pratique quotidienne en adoptant une posture critique, d'être au fait des réformes institutionnelles et de connaître parfaitement les programmes et référentiels des différentes formations pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

Je leur conseille aussi de s'intéresser aux programmes du collège pour mieux appréhender l'élève qui arrive en seconde pour suivre une filière arts appliqués. À propos de la seconde d'ailleurs, je ne cible pas ici uniquement la seconde à enseignements d'explorations "création et culture design" mais aussi toutes les secondes de la voie technologique au regard desquelles les élèves peuvent entrer en première de BAC STD2A.

La motivation des candidats au concours doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs par des dispositifs pédagogiques à partir d'objectifs clairement annoncés en mettant en œuvre des moyens, variés et adéquats.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle et authentique de nombreux candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2013 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt porté à la rénovation de la voie technologique, à ce qu'elle soutient et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Les membres du jury s'attachent à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie vivement pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent et l'objectif qu'ils se fixent.

Ce rapport est un outil pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours mais il a aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement du design et des métiers d'Art.

Je tiens à remercier vivement Monsieur Boix Proviseur et Monsieur Poussin Chef des travaux et les personnels du lycée Auguste Renoir qui ont accueilli pour cette session 2013 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Mes remerciements s'adressent aussi très sincèrement à Madame Muriel Janvier vice-présidente ainsi qu'aux rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflète de fines observations pendant le déroulé de ce concours.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art

Présidente du concours

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

**Rapport coordonné par Madame Mireille FONTY et Monsieur Thierry DELOR
selon les observations et commentaires de mesdames et Messieurs les membres du jury :**

Claire CHABOT, Fabienne GILLOT, Anne-Cécile LEON, Yannick RIFFAULT, Bernadette ROBERJOT, Stéphanie ROULOT, Emmanuelle TUAL, Serge FARNER, Martin FORCE, Mathieu LAMBERT.

Il faut rappeler que le dossier est lu par le jury dans le cadre d'une commission. Il ne fait pas l'objet d'une note résultant de cette lecture.

Le jury relève dans sa lecture une série d'éléments permettant de construire un échange avec le candidat durant la première partie de l'épreuve orale d'admission.

Le jury rédige également une question qui sera soumise au candidat à son entrée en salle pour la préparation de 30 minutes à l'épreuve orale d'admission. Celui-ci exposera au jury sa réponse à la question dans la seconde partie de l'épreuve.

Remarques d'ordre général

On constate une forte hétérogénéité des profils de candidats : selon le niveau et la nature de leur expérience professionnelle, selon le niveau et la filière dans lesquelles ils enseignent. On relève des différences marquées dans la manière d'exposer, de développer le propos dans les dossiers de candidature, ainsi qu'un écart dans la qualité de la présentation de ces dossiers.

L'absence de précédent direct à ce concours et par conséquent de rapport de jury a pu être préjudiciable à la mise en place d'une forme structurée des dossiers. Cet item a ainsi été évalué avec indulgence par le jury.

Il est à noter, sans que des causes ou des conséquences directes puissent être formulées sur ce sujet, que la majorité des dossiers écartés sont présentés par des candidats dont la formation initiale ou la pratique pédagogique actuelle ne sont pas directement en lien avec les Arts appliqués.

Le jury a relevé là trop de généralités, d'affirmations vagues à propos du métier d'enseignant, trop peu de bilan critique et le recours à une description par le menu de tâches et dispositifs aux objectifs indéfinis ne démontrant pas la prise de distance nécessaire du candidat en vue de l'entretien.

Mise en forme du dossier RAEP

Les contraintes de mise en page et d'organisation du dossier signifiées par les textes officiels ont été globalement bien respectées.

Dans l'ensemble, les dossiers respectent les consignes données quant au format, à la mise en page, à la typographie, au nombre de pages.

On rappellera toutefois que la maîtrise de l'écrit, une formulation claire et fluide, l'usage d'un vocabulaire spécifique restent incontournables. La précision et la richesse du lexique spécifique, tant artistique que technologique demeurent essentielles.

On relève parfois une mauvaise qualité d'impression du dossier préjudiciable à une bonne lecture. Certaines images, trop réduites, gênent la lisibilité du dossier et tendent à dérouter de l'objectif visé quand l'intention était de la soutenir. Ainsi nous recommandons d'effectuer un vrai choix argumenté et

justifié de visuels plutôt que de les réduire à l'état de leurres. Un enseignant en Arts appliqués se doit à une approche réfléchie et pertinente de la communication de ses pratiques et de ses projets.

Contenu du dossier 1^{ère} partie

Il faut se garder d'établir un dossier touffu dont le déroulement reste incertain, révélant alors une incapacité à hiérarchiser le propos.

Ainsi un sommaire et une pagination sont recommandés.

Un curriculum vitae synthétique est apprécié, mais celui-ci ne saurait constituer la majeure partie des deux pages de la première partie du dossier.

Le parcours professionnel révèle souvent trop peu de mise en perspective de la pratique pédagogique. Ce parcours fait trop souvent l'objet d'une simple énumération, parfois fastidieuse, d'un catalogue des missions confiées.

La lecture du dossier doit permettre de cerner l'identité d'un candidat. Il convient de pouvoir reconnaître le potentiel d'investissement de l'expérience professionnelle dans le projet pédagogique de l'enseignant ou du futur enseignant. Cela s'entend comme expérience vécue en agence ou studio de création, en institution ou hors Education Nationale ou en tout domaine même très éloigné des Arts appliqués dès lors que ces expériences sauront nourrir le projet ou la pratique pédagogique.

Ce positionnement devait être facilement induit par les dix compétences jusqu'alors attendues de la part d'un enseignant, texte de référence :

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Bulletin officiel BOEN n° 29 du 22 juillet 2010.

L'attention des candidats pour la session 2014 doit porter sur les nouveaux textes concernant la nouvelle formation des enseignants :

Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation **B.O n° 30 du 25 juillet 2013** (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

Contenu du dossier 2^{ème} partie

Les dossiers, pour la plupart, manquent d'une définition claire de la construction des séquences, des dispositifs mis en place, des objectifs visés, des compétences attendues et des propositions d'évaluation en rapport avec ceux-ci.

Certains dossiers cependant, très riches, révèlent une bonne connaissance des référentiels, voire une capacité certaine à interroger divers niveaux de formation pour un même thème. Ils révèlent la capacité de l'enseignant à se positionner, à engager un regard critique et personnel nourri par l'expérience, une aptitude à l'expérimentation pédagogique.

Le jury a apprécié les séquences approfondies et présentées avec méthode, identifiant clairement les enjeux et dispositifs mis en place. Il s'agit de privilégier le développement précis d'une séquence dans ses tenants et ses aboutissants plutôt que la succession de multiples séquences tout juste évoquées. Ainsi nous recommandons aux candidats de situer la séquence choisie pour un niveau de classe donné mais aussi de la contextualiser dans la progression d'une année. Les objectifs s'en trouveront mieux cernés.

L'élève dans son entité ne doit pas être oublié de même que le groupe classe. Le dispositif pédagogique proposé ne doit pas être figé. Il s'agit de placer l'apprenant en situation active. Il doit pouvoir s'approprier les demandes. Un bon dispositif pédagogique consiste à susciter chez l'élève l'envie, le plaisir à l'étude, à construire son recul critique afin qu'il acquière progressivement une autonomie dans son rapport aux différentes formes d'apprentissage.

Si une séquence peut être construite à destination d'élèves de STD2A, de STS ou de DMA, il est indispensable dans tous les cas de convoquer une transversalité des objectifs de formation, de questionner un pôle transversal identifié dans ses natures et niveaux. Il est aussi indispensable de posséder une bonne connaissance des objectifs et des compétences visées des programmes d'arts appliqués depuis les enseignements d'exploration en classe de seconde jusqu'aux formations post bac. Sur un même plan, l'enseignement des Arts appliqués ne se suffit pas d'une tour d'ivoire, il trouve sa vraie expression, sa relation aux finalités de formation ou aux finalités professionnelles dans un travail d'équipe, dans l'ouverture à des champs divers de cultures et de pratiques. Il convient donc d'enrichir la proposition pédagogique par l'implication de pairs, d'investir des disciplines connexes ou générales pour le bon développement des objectifs, pour les élargir, d'intéresser d'éventuels partenaires extérieurs au projet.

La présentation des stratégies d'évaluation, leur insertion dans une dynamique de progression de l'élève ou de l'étudiant, ainsi que les dispositifs de remédiation ont globalement été trop peu abordés. Le jury a fréquemment souligné un manque de recul face à la séquence présentée. Il a apprécié les remises en question formulées au sujet de la séquence proposée, la formulation d'hypothèses de modifications de certains items qui se seraient révélés inadaptés lors de son expérimentation. Le jury aurait apprécié un questionnement plus approfondi de la part des candidats sur leur posture d'enseignant dans la mise en place de cette séquence devant élèves. Plusieurs dossiers ont présenté un déficit important de vocabulaire pédagogique et/ou de vocabulaire spécifique au domaine des Arts appliqués. Les questions liées à la gestion d'une transversalité adaptée et efficace, de même que la gestion du travail en équipe, ont souvent été trop peu traitées par les candidats. De même, le candidat doit se positionner comme enseignant au sein d'un établissement, en connaître la structure et le fonctionnement.

Bilan

Ce dossier RAEP permet au candidat de montrer la connaissance qu'il a des missions de l'enseignant, des responsabilités et des objectifs que celui-ci se fixe dans l'exercice de son métier, de son rôle dans la communauté scolaire. Dans la mesure où ce dossier est construit, rédigé avec soin et montre le recul nécessaire à une pratique pédagogique en action, il permet au candidat d'engager un véritable dialogue avec le jury lors de l'épreuve d'admission.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Entretien avec le jury

**Rapport coordonné par Madame Stéphanie ROULOT et Monsieur Marin FORCE
selon les observations et commentaires de Mesdames et Messieurs les membres du jury :**

Claire CHABOT, Fabienne GILLOT, Anne-Cécile LEON, Yannick RIFFAULT, Bernadette ROBERJOT, Stéphanie ROULOT, Emmanuelle TUAL, Serge FARNER, Martin FORCE, Mathieu LAMBERT

Remarques d'ordre général

Des profils singuliers

Le jury a observé une grande diversité des profils des candidats. Il n'y a pas de « modèle » attendu, du fait de la nature même du concours. Les candidats sont donc invités à faire valoir leur singularité. Certains ont utilisé ces temps d'entretien, de parole pour partager leurs éléments d'analyse, d'interprétation et dans cette capacité d'établir le lien avec le jury, ils ont su initier de réelles rencontres, un dialogue entre collègues enseignants, une réflexion autour de pratiques pédagogiques. Ces échanges se sont majoritairement tenus au sujet de la réforme du baccalauréat STD2A.

On note une certaine cohérence entre la lecture des dossiers RAEP et l'épreuve orale. Ainsi, les dossiers de qualité ont été suivis la plupart du temps d'oraux de même nature.

De bons candidats

Le jury a apprécié les candidats qui faisaient la démonstration de leurs qualités de pédagogues. Ceux-ci ont non seulement témoigné d'une représentation professionnelle des missions qui leur ont été confiées, mais aussi ils ont fait preuve d'un réel engagement et de stratégies pédagogiques fines. Ils n'ont eu de cesse de placer l'élève ou le groupe classe au cœur de leur réflexion et de leur pratique d'enseignants. Ils ont également montré, à travers leurs réponses aux questions posées, des capacités de recul réflexif, d'analyse de situations ou de problématiques.

Les meilleurs candidats ont fait état d'une compréhension des enjeux et des logiques qui traversent l'ensemble des formations des arts appliqués, sur différents niveaux de classe et sur les différentes spécialités de design et métiers d'art. Ils prennent alors en compte la question de la transversalité, ils évoquent un fonctionnement affirmé d'équipe, ils veillent à l'acquisition des compétences référées au programme, au moyen de dispositifs pédagogiques élaborés intégrant des outils évaluatifs appropriés et de situation d'apprentissages clairement articulées... Ils prennent appui sur leur expérience et en dépassent les particularités pour poser un regard cohérent et singulier sur les enseignements. Ils nourrissent une ambition pour tous leurs élèves.

Pour certains candidats, un manque d'analyse des pratiques pédagogiques a été déploré.

Le jury déplore, pour ceux-là, un questionnement insuffisant de la séquence proposée, des objectifs pédagogiques, des dispositifs envisagés, des thèmes envisagés, de leur validité au regard de l'actualité du design et des métiers d'art, des situations d'apprentissage, des références convoquées, des critères d'évaluation ...

L'efficacité de la séquence exposée a été trop peu explicitée ou remise en question.

Certains dispositifs présentés se résument à des plannings. Or le jury attend du candidat une analyse de pratiques pédagogiques et des conditions de leur mise en œuvre.

Le choix de la séquence présentée est particulièrement important. Celle-ci est l'expression du positionnement professionnel du candidat et met en jeu des questions de pédagogie. Aussi, il est déconseillé de se concentrer uniquement sur des résultats supposés attrayants qui prendraient le pas sur la démarche pédagogique ou de sélectionner une séquence s'inscrivant dans un cadre optionnel.

Le jury a souvent observé un manque de préoccupation pour la démonstration de stratégies d'évaluation connexes à la séquence présentée. Il est impératif de les détailler, d'en avoir mesuré la cohérence avec le niveau de classe et de formation et de faire état des compétences visées. De même, il serait intéressant d'interroger la manière selon laquelle les dispositifs d'évaluation présentés permettent un accompagnement de la progression des élèves ou des étudiants dans l'acquisition de leurs compétences.

À propos de la première partie de l'épreuve (présentation du dossier de RAEP et entretien)

Dans cette première partie, on attend du candidat l'exposé de son parcours personnel et les raisons qui l'ont guidé dans le choix de sa séquence. Ainsi, il doit présenter sa formation initiale, son expérience, professorale et/ou professionnelle dans un secteur d'activité en lien avec les domaines du design et des métiers d'art, ainsi que sa situation actuelle d'enseignant en exercice qui donne du sens à sa pratique dont il expose les logiques à travers la séquence sélectionnée.

Le jury qui entend le candidat à l'oral a lu le dossier de RAEP. Il est donc nécessaire de prendre de la distance par rapport à son contenu et de ne pas en proposer une simple lecture descriptive. Il s'agit bien d'approfondir certains aspects, par exemple en resituant la séquence proposée dans la progression annuelle ou en précisant le rôle du candidat au sein de l'équipe pédagogique de l'établissement où il exerce. Il est aussi indispensable de définir clairement le fonctionnement de l'équipe, l'inscription du candidat dans celle-ci et la participation de chacun dans la séquence présentée.

Il est souhaitable de faire apparaître la cohérence entre le parcours professionnel (dans le domaine de l'enseignement et/ou dans celui du design et des métiers d'art) et le projet pédagogique propre au candidat.

Ce dernier doit montrer son intérêt pour le métier d'enseignant, au sens large. Il doit faire preuve de curiosité, d'ouverture et témoigner d'une connaissance des filières et des enseignements au-delà de sa propre pratique personnelle.

On attend, à travers l'exposé, une conscience de la connexion entre les différents niveaux, des correspondances pédagogiques entre les formations y compris dans leurs liens au projet d'établissement.

Le jury est en attente de démonstration de mobilité pédagogique, de remise en question, de capacité de transfert entre différents niveaux de dispositifs pédagogiques.

Le candidat au CAPET réservé Arts Appliqués doit s'être profondément interrogé sur le choix de la carrière d'enseignant, sur ce qu'implique l'exercice de son métier. Il doit être capable de justifier sa candidature, de la replacer dans un plan de carrière et d'expliquer son désir de réussir ce concours de recrutement de l'Education Nationale.

À propos de la seconde partie de l'épreuve (exposé de la réponse à la question proposée et entretien)

Le jury a rédigé la question posée à l'issue de la lecture du dossier du RAEP. Les candidats ont rarement fait le lien entre cette question et la séquence. Pourtant, l'interrogation pointe un ou des éléments importants, à approfondir ou à développer du dossier du RAEP. Elle permet d'élargir le questionnement et invite le candidat à reprendre ou à expliciter des éléments présents dans son dossier. Cette réflexion doit être structurée.

En préambule, elle interroge le sens de la question, les termes qui la composent. Le candidat définit la problématique, révèle ses multiples enjeux en lien avec la discipline et les notions de pédagogie. Enfin, en s'appuyant sur l'expérience capitalisée, sur les méthodes et les pratiques mises en œuvre dans le cadre de la classe, il développe un argumentaire et formule aussi des interrogations qui témoignent de son engagement professionnel, de sa capacité à développer une démarche pédagogique au bénéfice des élèves.

Si quelques candidats ont partiellement répondu à la question posée dans la première partie de l'oral cependant réservée à la présentation du RAEP, la majorité s'est tenue à énoncer la question en première partie pour développer véritablement une réponse en seconde partie.

Le jury a observé un manque global de mobilité pour questionner les dispositifs pédagogiques et les transférer à des niveaux différents. Les candidats enseignant dans des filières post-bac devraient avoir connaissance des parcours de formation de leurs étudiants. La lecture approfondie du référentiel du Baccalauréat STD2A est, notamment, à ce titre, indispensable.

Le jury déplore trop souvent le manque de connaissance et de maîtrise du vocabulaire spécifique pédagogique.

Bilan

Pour conclure, il est à noter que cette session de Capet Réservé 2013 aura permis la titularisation de 20 candidats pour le public et de 5 candidats pour le privé. Ces candidats ont su mettre en valeur une ingénierie pédagogique de qualité et établir un dialogue constructif, approfondi avec le jury autour de leurs pratiques.

Ils ont su faire preuve de questionnements et de qualités de démonstration. Ils témoignent d'un engagement au service de la réussite de leurs élèves et étudiants, en les plaçant au cœur de leurs préoccupations et de leurs dispositifs pédagogiques.

L'ouverture, la souplesse et la remise en question de choix didactiques, la capacité de gestion de l'imprévu, la recherche de dispositifs de remédiation sont des qualités fondamentales à tout pédagogue. Les meilleurs candidats en ont fait la démonstration en développant des stratégies d'enseignement utiles à la progression des élèves.